



Résiliation salle de sport

Par **franck6767**, le **11/04/2017 à 17:32**

Bonjour à tous !
Je viens vers vous concernant une question que me taraude.
J'étais abonné à une salle de sport, dont j'ai résilié l'abonnement car n'y allant plus depuis quelques mois. J'ai effectivement résilié avec LRAR.
J'ai par la suite également fait opposition ne voulant plus être prélevé davantage que le mois en cours.
Le gérant m'appelle le mois d'après pour me signaler que le prélèvement n'est pas passé, et qu'il faut que je règle rapidement à cause du préavis qui est d'un mois, que j'avais signé sur le contrat au moment de l'abonnement; le montant s'élève à 40€.
Je n'ai franchement pas envie de payer cette somme. Qu'est ce que je risque ? J'imagine qu'avoir recours à un huissier pour si peu serait beaucoup plus cher que ces 40 euros, j'espère donc qu'ils abandonneront les charges contre moi...
Merci d'avance pour votre aide!

Par **morobar**, le **11/04/2017 à 18:21**

Bonjour,
Vous imaginez mal, car l'huissier vous le paiera à un moment ou l'autre.
Maintenant effectivement l'exploitant peut ne pas vouloir s'embêter à contacter un huissier et faire l'avance des frais.
Mais s'il bénéficie d'un contrat forfaitaire de recouvrement tant pis pour vous.